

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par le soussigné qu'à la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud qui se tiendra le **lundi 4 JUIN 2018, à 20 h**, à la salle municipale au 534 chemin St-François Ouest, le Conseil municipal devra statuer sur une demande de dérogation mineure:

DEMANDE (2018-05-0003) :

Nature et effets :

SÉPARER L'ACTIVITÉ COMMERCIALE (FORAGES J. & R. CLOUTIER) DE L'ACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE :

- LE LOT COMMERCIALE AURA UNE FAÇADE DE 19.18 MÈTRES SUR LE CHEMIN SAINT-FRANÇOIS OUEST QUAND LE RÈGLEMENT DEMANDE 30 MÈTRES.

Identification du site concerné :

LOT : 3 476 301
676, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIV.-DU-SUD (QC)

RÈGLEMENTS CONCERNÉS
LOTISSEMENT 112-1990, TABLEAU 2, B

SUPERFICIES ET DIMENSIONS MINIMALES DES LOTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DÉSSERVIS :

- LA LARGEUR (FAÇADE) 30 M
- LA PROFONDEUR 30 M;
- SUPERFICIE 900 M

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ce dix-septième jour de mai deux mille dix-huit.



Rémi Montminy
Directeur général/secrétaire-trésorier